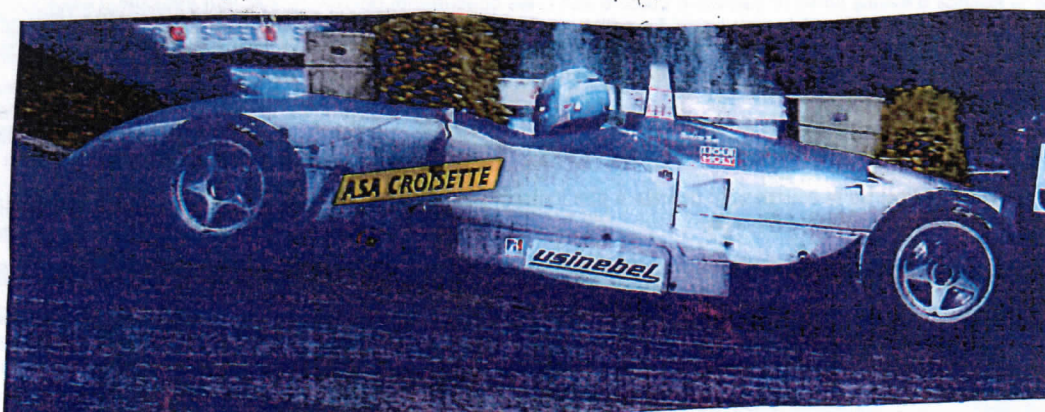




FFSA
CHAMPIONNAT
DE FRANCE **MONTAGNE**

ASA CROISSETTE

14^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE
DE BIOT



Résidence Le Titien – 4 rue Léon Noël 06400 CANNES

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA CROISSETTE

Organise les 8 et 9 Octobre 2011, avec le concours de la Municipalité de BIOT et la Municipalité de CANNES une épreuve automobile Course de Côte régionale dénommée :

14^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE AUTOMOBILE DE BIOT

Cette épreuve compte pour : La Coupe de France de la Montagne 1 pour l'année 2012 -Le Championnat des Courses de Côte du Comité Régional du Sport Automobile PACA - Le Challenge de l'Asa Croisette

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 49 en date du 9 juin 2011 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R294 en date du 15 juin 2011

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. NAVIR Philippe	Lic n° 3342
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. NORMAND Bernard	Lic n° 1095
	M. MATHIEU Francis	Lic n° 1909
Directeur de Course	M. GALLI Robert	Lic n° 9206
Directeur de Course Adjoint	M. BEYLER Patrick	Lic n° 3618
	M. BIRGER Jean Marie	Lic n° 1241
Commissaires Techniques Responsable	M. VION François	Lic n° 4366
	M. ETIENNE Philippe	Lic n° 2619
	M. AUDISIO Jean-Michel	Lic n° 3344
Commissaire Technique stagiaire	M. HUGUES Antoine	Lic n° 48483
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. LACOMBE Paul	Lic n° 4854
Commissaire sportif stagiaire	M. BLANGERO Gérard	Lic n° 55095
Chargé des Commissaires de route	M. PINAZO Jean François	Lic n° 1085
Chronométrateurs	M. TSAKIROPOULOS Christian	Lic n°139558
	M. AMBERT Jean Paul	Lic n° 1705
	M.ROBERT Jean Jacques	
Médecin		
Représentant Comité PACA		

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 4 octobre 2011 à minuit

Publication de la liste des engagés le vendredi 7 octobre 2011 à minuit.

Vérifications administratives : le samedi 8 octobre 2011 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le dimanche 9 octobre 2011 de 7h 15 à 8h (uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur).

LIEU : Salle des Fêtes de BIOT « l'Eganaude » Les Bouillides – route des Dolines à BIOT

Vérifications techniques : le samedi 8 Octobre 2011 de 9h15 à 12h15 et de 14h 15 à 17h 15.

Le dimanche 9 octobre 2011 de 7h 20 à 8h 05 (uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur).

LIEU : Salle des Fêtes de BIOT « l'Eganaude » Les Bouillides – route des Dolines à BIOT

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais au parc d'assistance des concurrents le samedi 8 octobre à 19h.

Essais non chronométrés : Deux essais maximums le samedi 8 octobre 2011 de 14h à 18 heures

Essais chronométrés le dimanche 9 octobre 2011 de 8 h30 à 12 heures.

Les doubles montes doivent se présenter en tête. Tout concurrent se présentant au départ après 9h ne pourra prétendre qu'à un seul essai au lieu de deux. Un seul essai est obligatoire pour participer à la course.

A la fin de la séance d'essais libres le samedi 8 octobre 2011, les concurrents devront ranger leur véhicule d'assistance et véhicule de course afin de laisser la voie libre à la circulation. La police se chargera de verbaliser tout véhicule qui gênerait la circulation.

Briefing des pilotes le dimanche 9 octobre 2011 au parc concurrent avant le départ de la course à la discrétion du Directeur de Course.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 9 octobre 2011 à 12h 30.

Course

- o 1^{ère} montée le dimanche 9 octobre 2011 à partir de 13h 30
- o 2^{ème} montée le dimanche 9 octobre 2011 à partir de 15h 45 à la fin de la course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes ... après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

PARC FERME OBLIGATOIRE A L'ISSUE DE L'EPREUVE SOUS PEINE D'EXCLUSION D'OFFICE.

Remise des prix le Dimanche 9 octobre 2011 à 19h à l'arrivée de la course – podium au parc concurrent. Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront tout droit aux prix. Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès, à ce moment là. Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront tout droit aux prix ;

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le dimanche 9 octobre 2011 à 9 heures lieu : salle polyvalente de l'école du Moulin Neuf à BIOT.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 8 octobre 2011 de 9 h à 12 heures, et le dimanche 9 octobre 2011 de 7h 15 à 8h 00 (uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur).

Lieu salle des fêtes de BIOT « l'Eganaude » - Les Bouillides – route des Dolines à BIOT

Vérifications techniques le samedi 8 octobre 2011 de 9h 15 à 12 h 15 et de 14h 15 à 17h 15, et le dimanche 9 octobre 2011 de 7h 20 à 8h 05 (uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur), lieu salle des fêtes de BIOT « l'Eganaude » - Les Bouillides – route des Dolines à BIOT.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage EUROPE AUTO Chemin Saint Claude à ANTIBES, Tarif horaire maximum de la main-d'œuvre : (45 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 9 octobre 2011 à 8 h 35.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des autorisés à prendre part aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 9 octobre 2011 à 9 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 1 : Les participants ne devront pas stationner sur la voie publique pour ne pas obstruer le passage
- 2 : Seront admis dans la zone, véhicule d'assistance, camionnette, camion et camping car.
- 3 : Aucune remorque ne sera admise dans le parc d'assistance par manque de place sauf au parc à remorques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir « règlement standard des courses de côte ».

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CROISSETTE 4 rue Léon Noël à 06400 CANNES tél 04.92.98.67.33 et 04.93.99.06.83 Fax 04.92.99.15.14

jusqu'au mardi 4 octobre 2011 à minuit

Les frais de participation sont fixés à 170 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les frais de participation sont fixés à 150 € pour les licenciés de l'ASA CROISSETTE.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Tout concurrent devra notifier son forfait par un écrit envoyé par courrier ou par fax au 04.92.99.15.14 pour prétendre au remboursement des engagements après déduction des frais de dossier suivant article D Engagements page 12 France Auto.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux concurrents.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 110

Les doubles montes sont autorisées

Les groupes et classes admis sont :

GROUPE F2000

Classe F2000-1 de 0 à 1400 cm3

Classe F2000-2 de 1400 à 1600 cm3

Classe F2000-3 de 1600 à 2000 cm3

GROUPE FC

Classe FC1 de 0 à 1300 cm3

Classe FC2 de 1300 à 1600 cm3

Classe FC3 de 1600 à 2000 cm3

Classe FC4 Plus de 2000 cm3

GROUPE Z

GROUPE CM

CM1 & CM2 de 0 à 1003 cm3

GROUPE C3 & CN

C31 & CN1 de 0 à 1600 cm3

C3/2 & CN2 de 1601 à 2000 cm3

GROUPE N/FN & A/FA

N/FN1 & A/FA1 de 0 à 1400 cm3

N/FN2 & A/FA2 de 1400 à 1600 cm3

N/FN3 & A/FA3 de 1600 à 2000 cm3

N/FN4 & A/FA4 Plus de 2000 cm3

GROUPE GT DE SERIE

Classe GT1 de 0 à 2000 cm3

Classe GT2 Plus de 2000 cm3

GROUPE D/E

Classe D/E1 de 0 à 1300 cm3

+ Campus

Classe D/E2 de 1301 à 1605 cm3

Classe D/E3 FF - FR - F3B

Classe D/E7 RFR

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir « règlement standard des Courses de Côte et Slaloms ».

4.2.7.P. ECHAPPEMENT

Voitures fermées, Groupe CM et GT, niveau sonore maxi : 105 dB A

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maxi : 110 dB A

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir « règlement standard des Courses de Côte et Slaloms ».

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir « règlement standard des Courses de Côte et Slaloms »

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif

Publicité optionnelle fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de BIOT a le parcours situé en totalité sur la D 504

La course se déroulera en deux montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Départ : D504 au panneau virage

Arrivée : D 504 avant le croisement du chemin de Vallauris

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 1600 m

Modalités de retour au départ : par série en convoi en sens inverse de la course aux ordres du Directeur de Course. Tout concurrent absent dans le convoi de sa série se verra refuser le départ de la montée.

Parc de départ :

Parc d'arrivée :

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ (*lieu*) avant le départ

6.4P. SIGNALISATION

Voir « règlement standard des Courses de Côte et Slaloms ».

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à BIOT 200m après l'arrivée le long de la route

Les remorques devront être garées dans le parc à remorques (derrière les serres). Pour des problèmes de sécurité, après chaque montée les concurrents devront se garer correctement et laisser le passage libre.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à l'arrivée de la course (*le long de la route*)

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications
- pendant les essais et la course au parc départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) : au départ

Téléphone permanence n° 06.20.37.47.95 ou 06.65.38.04.92

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Hôpital de la FONTONE - route N7 à ANTIBES Téléphone n° 04.92.91.77.77

Caserne des Pompiers de BIOT

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 9 octobre 2011 à la discrétion du Directeur de Course. Lieu : au parc concurrent au sommet de la course de côte

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

Procédure de départ : (aux feux tricolores).

La compétition commencera à partir de 13h30 le dimanche 9 octobre 2011.

Elle s'effectuera en deux montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex aequo voir article 9).

Ordre de départ :

Les concurrents partiront dans l'ordre de départ des groupes suivants :

F2000/ FC / N/FN A/FA Z GT de série CM C3 CN D/E

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h15 le dimanche 9 octobre 2011 sous peine de se voir refuser le départ.

Course : 1^{ère} montée à partir de 13h 30

2^{ème} montée à partir de 15h 45 à la fin de la course

Dans le cas de doubles montes, celles-ci s'effectueront au début de chaque montée de course.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture non autorisé

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir « règlement standard des Courses de Côte et Slaloms ».

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps réalisé par chaque concurrent

Ex aequo : En cas d'ex aequo le classement sera établi en tenant compte du temps réalisé par chacun des concurrents ex aequo sur sa plus mauvaise montée ; si les ex aequo subsistent toujours le classement sera établi suivant le meilleur temps des essais.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage officiel 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture en parc fermé

Les classements seront établis sur le temps de la meilleure montée.

Il sera établi :

- ❖ 1 classement général
- ❖ 1 classement par groupe
- ❖ 1 classement par classe
- ❖ 1 classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèces (répartition) Les prix ne sont pas cumulables.

Classement général	1 ^{er}	
170€	2 ^{ème}	130€
3 ^{ème}	100€	
Classement classes de 1 à 3 partants	1 ^{er}	
70€		

Classement classes de 4 à 6 partants	1 ^{er}	
120€	2 ^{ème}	70€
Classement classes + de 7 partants	1 ^{er}	
150€	2 ^{ème}	90€
3 ^{ème}	70€	
Classement féminin	1 ^{ère}	
90€	2 ^{ème}	60€

Les coupes et les prix en espèces ne sont pas cumulables

Chaque concurrent classé sera récompensé par une coupe

Des coupes seront distribuées aux commissaires. La remise des prix se déroulera le dimanche 9 octobre 2011 à 19 heures à .lieu à l'arrivée de la course - podium au parc concurrent